

A la fin de mars 1954, dix-neuf manuels portant sur la défense civile avaient été publiés par les soins des autorités fédérales chargées de la défense civile afin d'aider l'organisation, la formation et l'instruction de ses membres. Neuf autres manuels sont actuellement en préparation. Il s'est publié en outre une quantité considérable de textes documentaires propres à aider les autorités provinciales et municipales.

Chaque province a mis sur pied sa propre organisation de défense civile, organisation modelée sur celle du gouvernement fédéral. Certaines provinces ont organisé des cours de formation analogues à ceux du gouvernement fédéral en vue de former des instructeurs locaux et un personnel-cléf.

Plusieurs grands centres de population ont accompli de remarquables progrès quant à l'organisation de la défense et à la formation du personnel. Le 31 mars 1954, on estimait à 162,000 le nombre d'auxiliaires de la défense civile pour tout le Canada.

En 1951, une entente a été conclue entre le Canada et les États-Unis selon laquelle les deux pays s'engagent à se porter mutuellement secours en cas d'attaque. Un Comité canado-américain de défense civile a été institué à cet effet. On a formé un certain nombre d'équipes chargées de tâches déterminées afin d'élaborer les moyens de mettre à exécution cet accord. Les provinces canadiennes ont aussi discuté avec les États américains limitrophes des moyens de résoudre leurs problèmes communs. Le Comité se tient en étroites relations avec le Royaume-Uni et les autres pays de l'OTAN.